



COMPTE-RENDU Comité de pilotage site Natura 2000 « Cézallier » Lundi 21 octobre 2013 à Compains

Présents ou représentés

BELENGUIER Luc	SM PNR VA
BIRARD Cécile	SM PNR VA
BAFOIL Michelle	Chambre d'Agriculture 63
CHAMBONNIERE Julien	DDT 63
PINEAU Xavier	DDT 63
LARNAUDIE Catherine	Maire de Compains
PAILLART Jean	ONF
MAGE Jean	Conseille général du Cantal
Fayheol Jean Michel	Fédération des chasseurs du Cantal
FOURNIER Alain	Syndicat des sylviculteurs 63
FAVRE D'ANNE Emmanuel	CRPF
GARDETTE Paule	Maire de Picherande
ROSENBERG Guy	FDEN
TOURNADRE Jean Rene	Maire d'Egliseneuve d'Entraigues et Président du COPIL Natura 2000 Cezallier
DELQUAIRE Pierre	Adjoint au maire de Besse
TARTIERE Catherine	Commune de Besse
BARTHELEMY Benoît	Fédération des chasseurs 63
RIGAUD Pierre	FDEN
GELLY Guy	Commune de Saint Alyre es Montagnes

Excusés

BOULLET Vincent	CBN MC
GOUBIN Matthieu	Confédération paysanne du Cantal
JOUBERT Béatrice	DDT 15
GERONIMI Hélène	Sous-préfète d'Issoire
NIGOU Vincent	Chambre d'agriculture 15
BORDES Jean-Marie	CPIE de Haute-Auvergne
Fédération de pêche 63	
SOUCHON René	Président de la région Auvergne
VEISSIERE Bernard	Ardes Communauté

Ordre du jour

- brefs rappels sur le site NATURA 2000 CEZALLIER
- Bilan des actions depuis la validation du DOCOB
- Coordination et complémentarité avec la RNN Sagnes de la Godivelle
- Coordination et complémentarité avec le CT Lacs Pavin, Bourdouze, Moncineyre, Bordes
- Questions diverses
- Elections de la Présidence du Comité de pilotage
- Désignation de la structure en charge de l'animation
- Perspectives 2014

Accueil et ouverture de la réunion

M. Tournadre, maire d'Egliseneuve d'Entraigues et président du comité de pilotage de ce site Natura 2000, accueille les participants et rappelle l'ordre du jour. Un tour de table est organisé.

Rappel concernant la démarche Natura 2000 sur le site du Cézallier

C.Birard rappelle les grandes lignes de la démarche Natura 2000 ainsi que les enjeux et objectifs validés sur le site.

Bilan des actions depuis la validation du DOCOB

- L'action phare qui a été menée en 2011-2012 est la mise en œuvre des **Mesures Agri-Environnementales territorialisées (MAEt)** sur le site. Le Projet Agro-Environnemental rédigé par le Parc des Volcans a été validé en Mars 2011 en Commission Régional Agri-Environnementale. L'aide à la contractualisation a été déléguée à l'ADASEA 63.

Au final : - 19 exploitations agricoles engagées (9 sociétés + 8 individuels + 2 sections – 13 du Puy de Dôme, 2 de l'Aveyron, 3 du Cantal et 1 de Lozère)

- surface totale de 645.47 ha sur 1586 ha éligibles, soit 30% du site Natura 2000.

Les autres actions en cours ou réalisées sur site sont succinctement présentées (diagnostics fonctionnel de Vassivière, signature de Chartes Natura 2000, échanges pour abreuvoirs au lac d'en haut, échanges avec gestionnaire et propriétaire forestiers...).

Les représentants de la commune de Besse expliquent que par le passé, sur Vassivière (autrefois une estive, aujourd'hui délaissée), il y a eu un projet (7/8 ans en arrière) de réouverture. 1 fermier ayant besoin d'un terrain, il était prévu de défricher 5 ha pour exploiter. Pour cela, le fermier souhaitait drainer ces 5 ha. Cela posait un problème d'un point de vue légal.

- Mme Birard indique que le site Natura 2000 se superpose en partie avec le territoire du **Contrat de Lacs (Bourdouze, Montcineyre, Pavin et Bordes)**. Un résumé des actions menées dans ce cadre est établi :

- Aménagement d'abreuvoirs et mise en défens du lac des Bordes

- Contractualisation MAET: 10 dossiers déposés: diminution de fertilisation: 47 ha, suppression de fertilisation: 70 ha

- PMBE: 1 dossier « bâtiment neuf » déposé

- Accompagnement agronomique individuel des agriculteurs: bilan de fertilisation, analyses d'effluents, analyses d'herbe (évaluation de l'état de nutrition des prairies).

Mme Bafoil de la Chambre d'Agriculture du Puy de Dôme précise que le dimensionnement du dossier PMBE ne lui convient pas.

J. Chambonnière de la DDT 63 demande quelles sont les solutions pour le Pavin ?

Les représentants de la commune de Besse indiquent que des échanges fonciers sont envisagés.

Mme Bafoil demande combien d'exploitants sont concernés par le Pavin pour le CT Lacs.

C.Birard : 9 exploitants concernés.

- C.Birard explique que le site Natura 2000 Cézallier inclut aussi **la Réserve Naturelle National des Sagnes de la Godivelle**.

Marion Couillard (RNN Sagnes de la Godivelle) présente les actions menées sur la RNN.

C. Birard explique que les différentes démarches en cours sur le territoire doivent être complémentaires et que la transversalité est assurée au Parc des Volcans pour trouver la meilleure synergie entre actions et démarches.

- M. Belenguier soulève le problème des **plantations d'épicéas arrivant à maturité** sur le site et leur devenir.

E. Favre-d'Anne du CRPF précise que des Plans simple de gestion existent sur le site (Bourdouze, Montcineyre, Plaine Jacquot...).

J. Paillart de l'ONF ajoute qu'un réseau de régénération naturelle des pessières est en cours sur l'Artense, le Cézallier et les Monts Dore et que les itinéraires techniques n'existant pas, ils sont en cours d'expérimentation.

De plus, il existe des problèmes de gibier qui ne facilite pas la régénération. Les résineux pompent beaucoup plus d'eau qu'une prairie par exemple.

M. Tournadre demande s'il ne serait pas envisageable de convertir certains boisements en estives ?

E. Favre-d'Anne rappelle que les exploitations agricoles poseront peut être un problème vis-à-vis des effluents. La forêt a aussi un impact bénéfique sur la qualité de l'eau à prendre en compte.

A. Fournier du Syndicat des sylviculteurs demande s'il y a une réelle demande de la profession agricole ? M. Tournadre et Mme Bafail confirment qu'il y a une demande et même une importante pression foncière agricole, contrairement à une époque (milieu 20^e siècle) où des secteurs ont été délaissés et ont profité des fonds FFN pour être plantés.

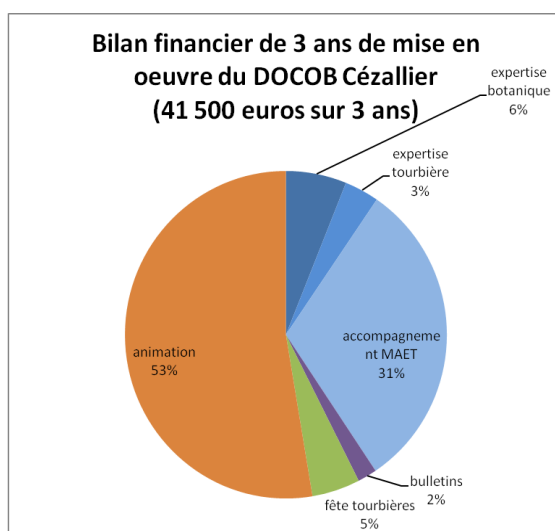
J. Paillart précise que sur les forêts relevant du régime forestier, la conversion en estives ne semble pas envisageable.

J. Chambonnière insiste sur la nécessité que l'animateur du site Natura 2000 fasse le lien avec les propriétaires et les gestionnaires. Chaque cas peut être différent.

Les représentants de la commune de Besse indiquent qu'une estive leur semble plus rentable que les forêts.

J. Paillart précise que les coûts d'exploitation forestière sont liés aux exigences du propriétaire. Dans le cas d'une station de ski de fond par exemple, la demande de remise en état est contraignante et donc coûteuse.

- **Bilan financier de la mise en œuvre du DOCOB Cézallier**



Les 41 500 € d'animation (dont 31% pour accompagner spécifiquement les agriculteurs) sont financés à 39% par l'Europe (FEADER), 51% par l'Etat et 10% en autofinancement SMPNRVA.

Et pour rappel : les MAET (hors PHAE) rémunèrent la totalité des exploitants engagés à hauteur de 771 000 € sur 5 ans (financés à 75% par l'Europe – FEADER et 25% par l'Etat).

Election de la présidence du COPIL et de la structure en charge de l'animation

La DDT63 présente la nécessité d'élire la présidence du COPIL et de désigner la structure animatrice du site. Le quorum étant présent, le vote est organisé.

Après discussion autour de possibles candidats dans les élus présents, M.Tournadre est reconduit à l'unanimité président du COPIL. Il est conclu qu'un nouveau COPIL devra se réunir après les élections municipales du printemps 2014 pour élire un nouveau président du COPIL.

Le Parc des Volcans est reconduit à l'unanimité comme structure animatrice.

M.Tournadre clôture la réunion et remercie les participants.

POUR TOUTE INFORMATION

*Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne – **Luc Belenguier / Cécile Birard***

Maison du Parc – Montlosier 63 970 AYDAT

Tel : 04 73 65 64 02 Mail : natura2000@parcdesvolcans.fr